Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 060-216005694-20250923-ARRTPM2025157-AR

Sainte Geneviève Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS

N° 2025-157

ARRÊTÉ PERMANENT PORTANT MISE EN PLACE DE STRUCTURES ROUTIERES DE TYPE « CHICANE », RUE LEJEUNE.

POLICE MUNICIPALE
***N/Réf**: DV/MD/AG/N° 2025-157*

Le Maire de la Ville de SAINTE GENEVIÈVE,

Vu la loi n ° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;
Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 41 1-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières pour assurer la sécurité des usagers et des riverains ;
CONSIDERANT que la vitesse élevée de certains conducteurs nécessite une réglementation de la circulation à savoir l'installation de chicanes expérimentales ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Afin de renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ainsi que des riverains et dans le but de réduire la vitesse, sont mises en place des structures routières de type « chicane », rue Lejeune.

ARTICLE 2 : Cette mesure entrera en vigueur dès la pose des structures et de la signalisation réglementaire par la commune.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens, sis 14 rue Lemerchier, 80011 Amiens Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 060-216005694-20250923-ARRTPM2025157-AR

ARTICLE 6 - Ampliation
Monsieur le Maire de Sainte Geneviève,
Monsieur le Responsable de l'UTD Sud-Ouest,
Monsieur le Directeur Général des Services de Sainte Geneviève,
Madame la Responsable de la Police Municipale de Sainte Geneviève,
Monsieur le Responsable des Services Techniques de Sainte Geneviève,

ARTICLE 7 - Destinataires pour application
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Noailles,
Madame la Responsable de la Police Municipale de Sainte Geneviève,
Monsieur le Responsable des Services Techniques de Sainte Geneviève,
Et tous les autres agents qualifiés pour assurer la police de la circulation et du roulage sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Sainte Geneviève, le 23 septembre 2025

Le Maire,

POLICE MUNICIPALE * SAINTE GENEVIEVE (60) *

Daniel VEREECKE

Arrêté certifié exécutoire,
Après affichage le 29 SEPT 2025
Le 29 SEPT 2025
Le Maire,

MAIRIE DE SAINTE-GENEVIEVE (Oise)

Daniel VEREECKE

N° Réf : *DV/MD/AG/ N° 2025-157*

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SAINTE GENEVIEVE
Utilisateur : VEREECKE Daniel

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**ARRTPM2025157**
Objet :	**Arrêté permanent PM 2025-157, portant mise en place de structures routières de type "chicane", rue Lejeune.**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-09-23 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	6.1 - Police municipale
Identifiant unique :	060-216005694-20250923-ARRTPM2025157-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-216005694-20250923-ARRTPM2025157-AR-1-1_0.xml	text/xml	935 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : ARRTPM2025157 mise en place de structures routières de type chicane rue Lejeune.pdf Nom métier : 99_AR-060-216005694-20250923-ARRTPM2025157-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	770.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 septembre 2025 à 14h49min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 septembre 2025 à 16h04min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 septembre 2025 à 16h04min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 septembre 2025 à 16h04min26s	Reçu par le MI le 2025-09-29